



Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Attention



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.
SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient du folpel et du cymoxanil. Peut produire une réaction allergique.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation

des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux
Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C
Température maximum : 35°C
N°ONU : 3077



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de table	Mildiou	3.0 kg/ha	6 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 69	BBCH 69	1a
Vigne - raisin de cuve	Mildiou	3.0 kg/ha	6 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 79	28	1a

Limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne. Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, LEXIC Flash n'a aucune incidence néfaste sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. LEXIC Flash peut s'utiliser jusque début véraison sur les vignes destinées à la production d'alcool.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Le respect des usages préconisés pour le fosétyl-Al, le cymoxanil et le fopel en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec LEXIC Flash.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose recommandée est la dose homologuée : 3 kg/ha dès le premier traitement quel que soit le volume de bouillie par hectare.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise préférentiellement en préventif, avant les contaminations de mildiou. Se conformer aux Avertissements Agricoles ou aux Bulletins des services officiels.
Le produit est toléré par la plupart des variétés, en cas de doute faire un essai préalable.
Ne pas utiliser le produit en culture de vigne sous serre.
Sur raisin de table, il est obligatoire de ne pas traiter avec ce produit après le stade BBCH 69.
Ce produit est classé Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes *T. pyri* et *K. aberrans*.
Les applications par voie aérienne pour le traitement de la vigne sont autorisées dans les conditions de dérogations fixées par le code rural.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

- Utilisation préventive contre le mildiou:

Le produit peut être utilisé à la cadence de 12-14 jours.
En cas de forte pression du mildiou, l'intervalle entre 2 traitements peut être ramené à 10 jours.
Si un traitement de contact succède à un traitement avec ce produit, l'application de ce fongicide doit intervenir au plus tard après 12 jours (10 jours en cas de forte pression).
En pépinière viticole, utiliser le produit à la dose recommandée tous les 8 jours.
Si un rognage est envisagé, il est conseillé de le réaliser avant le traitement.

- Utilisation sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles):

La curativité du cymoxanil permet également de traiter la vigne avec le produit dans les 1 à 2 jours après une contamination par le mildiou, dans la limite de 25 % de la période d'incubation du pathogène.
Sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles), la limitation des dégâts peut être obtenue en appliquant le produit dès que possible, puis en renouvelant l'opération 5 à 6 jours après , avec un fongicide curatif d'un autre mode d'action (voir les recommandations d'emploi sur l'étiquette de ces produits).
Tant que les conditions restent favorables au champignon, la couverture anti-mildiou doit être maintenue strictement, en resserrant les intervalles entre les traitements.
Par précaution, veiller à ne pas construire un programme anti-mildiou s'appuyant uniquement sur des produits à base de cymoxanil. Alternier des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et à modes d'action différents lors de la mise en oeuvre des programmes de protection de la vigne contre le



mildiou.

Classification FRAC

27 - Substance active préventive et curative. Pénétration rapide dans la plante avec diffusion locale qui lui confère une bonne action curative sur le mycélium. Effet de synergie avec les produits de contact associés (folpel, cuivre).

M 04 - Fongicide de contact inhibant la germination des spores.

P 07 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution des substances actives du produit :

- systémie ascendante et descendante du fosétyl®-Al,

- action pénétrante du cymoxanil,

- action de contact du folpel,

une pulvérisation face par face sur chaque rang est fortement conseillée.

Conditions du milieu

Il est recommandé d'appliquer le produit sur une végétation déjà développée. Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Lexic® Flash ▯ 40 g/kg cymoxanil 250 g/kg folpel 500 g/kg fosétyl-AI ▯ AMM n°9600001 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▯ Cancérogénicité, catégorie 2 ▯ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▯ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▯ ▯ ▯ Attention ▯ ▯ ▯ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▯ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▯ H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. ▯ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▯ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)